

## Conséquences du COVID-19 sur le secteur Agriculture – Alimentation – Pêche en Espagne et au Portugal

**Veille du 18 mars 2020**

### ESPAGNE

#### Circulation des marchandises

Les contrôles aux frontières espace Schengen rétablis par l'Espagne le 16 mars minuit ne portent que sur les personnes (le territoire espagnol n'est accessible qu'aux citoyens espagnols, aux résidents en Espagne, aux travailleurs transfrontaliers, aux personnes justifiant de raisons de force majeure ou de situation de nécessité) : **le transport de marchandises n'est pas concerné par cette restriction**. Le transport par camion des produits et animaux français destinés au marché espagnol devrait donc, pour l'heure, continuer de se dérouler dans les conditions habituelles.

De même, la fermeture des flux maritimes et aériens entre l'Espagne et le Maroc pour éviter la propagation du Covid-19 **ne concerne que les personnes, pas les marchandises**.

**Les transports maritimes et camions frigorifiques accélèrent la cadence pour préserver l'approvisionnement du marché intérieur et les exportations.** Les 46 ports espagnols fonctionnent à plein régime pour garantir l'approvisionnement. Ces derniers jours, la principale entreprise de transport frigorifique, *Primafrio*, a doublé le nombre de camions de fruits et légumes pour approvisionner les marchés espagnol et européens (notamment français, allemand et britannique). La même tendance s'observe chez les autres entreprises de transport. Aucun problème de transit de produits alimentaires ou d'animaux vivants n'est signalé. Le 16 mars, l'Espagne a décidé de déroger provisoirement au temps maximal de conduite par jour (art. 14.2 du règlement CE 561/2006), afin de fluidifier la logistique routière sur son territoire pendant la durée initiale du confinement, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

#### Filières agricoles

- **Fruits et légumes**

**Les grossistes se mobilisent pour répondre à la demande**, tout en garantissant la sécurité sanitaire des produits et des salariés. Les quantités de marchandises reçues par *Mercamadrid* ont augmenté de 6,7% en une semaine, et de 13 % par rapport à la même date l'année dernière.

**L'Espagne vit une seconde « campagne de Noël »**. Pour certains fruits et légumes, la demande des ménages espagnols est telle que les prix aux producteurs gagnent entre 15 et 20 centimes par kg.

- **Fraise**

**Suite à la fermeture des frontières, les producteurs de fraises d'Andalousie ne pourront compter ni sur les travailleurs marocains, ni sur la main d'œuvre roumaine et bulgare** pour faire face au pic de production à venir et à la demande soutenue des marchés intérieur et export. La profession est toutefois divisée sur l'opportunité de demander une ouverture partielle des frontières pour laisser entrer ces travailleurs étrangers saisonniers, compte tenu de la situation sanitaire. Les professionnels andalous demandent au Gouvernement un plan d'urgence. Le secteur des fruits rouges représente 10% du PIB de la province de Huelva et 500 M€ d'exportations.

- **Porc**

**La filière s'engage pour garantir l'approvisionnement.** L'interprofession porcine (Interporc) indique que la filière maintient toute ses activités de production. Viande la plus consommée en Espagne, le porc représente près de 40% de la production animale nationale, 86 000 élevages, 2 000 industries, près de 4,6 millions de tonnes de viande et produits transformés par an.

- **Horticulture**

**Le secteur de l'horticulture est en grande difficulté suite à l'annulation de toutes les festivités de la Semaine Sainte.** Le syndicat COAG d'Andalousie demande une aide d'urgence en faveur des professionnels concernés.

## Mesures nouvelles transversales de soutien à l'économie

Le gouvernement a approuvé, le 17 mars, un paquet de mesures pour atténuer l'impact économique du Covid-19, à hauteur de 200 Md€. Ces mesures visent à garantir la liquidité et à assouplir les conditions de travail et le recours au chômage technique pour éviter les licenciements. Le chiffre de 200 Md€ couvrirait :

- une garantie à hauteur de 100 Md€ des prêts aux entreprises via l'ICO (équivalent BPI) ;
- la mobilisation de « entre 50 et 100 Md€ » supplémentaires par le privé, en volume de financement ;
- 2 Md€ de garantie export sous condition et en deux tranches ;
- le coût des mesures « sociales » : flexibilisation du recours au chômage technique et des conditions d'indemnisation ; garantie de l'eau, gaz, électricité et télécom pour les ménages vulnérables ; prestation de substitution pour les indépendants ;
- l'appui à la recherche médicale (30 M€).

## Mesures nouvelles spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

**Les exploitations agricoles impactées par la sécheresse bénéficieront d'une « aide à la restructuration de crédits ».** C'est ce qu'a annoncé le chef du Gouvernement Pedro Sanchez lors de son allocation sur la crise Coronavirus le 17 mars après-midi.

## Mesures nouvelles de gestion de la main d'œuvre – Actions de solidarité

**Les producteurs d'Almería mettent en œuvre de nouvelles mesures contre la propagation du virus.** Augmenter les quarts de travail, échelonner l'entrée et la sortie des entrepôts, restreindre les visites avec des contrôles d'entrée pour le personnel n'appartenant pas à l'entreprise sont les principales mesures d'organisation mise en œuvre par l'AOP fruits et légumes d'Almeria, COEXPHAL, pour éviter la contagion.

**Producteur de fraises recherche salariés espagnols sans activité.** Le syndicat Union des petits agriculteurs de Huelva (Andalousie) a mis en place une application pour faciliter la mise en relation des producteurs de fraises en recherche de main d'œuvre d'un côté, et les salariés qui se retrouvent sans activité suite à la fermeture des services, de l'autre.

**Manifestations de solidarité du monde agricole à l'égard des personnels de santé.** Une distillerie met à disposition son appareil productif et ses matières premières pour la fabrication d'éthanol destiné à l'industrie pharmaceutique (fabrication de solutions hydro-alcooliques). Le syndicat des jeunes agriculteurs de Lleida met à disposition des autorités locales des machines de pulvérisation pour désinfecter les rues et autres édifices publics.

## Pêche maritime et aquaculture

**L'Espagne, principale flotte concernée par les mesures mauritaniennes de prévention contre le Covid-19.** Le ministère des Pêches mauritanien a annoncé le 17 mars que les navires pêchant dans les eaux mauritaniennes devront éviter tout contact avec la terre et toute autre embarcation. Avec 65 bateaux pêchant dans ces eaux, l'Espagne est le pays le plus concerné par cette annonce. Comme les autres navires étrangers opérant en Mauritanie, ils devront être équipés de masques, de gants et de bottes pour l'ensemble de l'équipage.

## **PORTUGAL**

### Circulation des marchandises

Les contrôles aux frontières espace Schengen rétablis par l'Espagne et le Portugal ne portent que sur les personnes (interdiction de déplacements à des fins touristiques ou de loisir) : **le transport de marchandises n'est pas concerné par cette restriction.**

**L'industrie alimentaire et les réseaux de distribution assurent le réapprovisionnement.** Malgré les comportements de sur-stockage des consommateurs, les stocks ne présentent aucun signe de rupture. Les manques observés ponctuellement en rayon sont rapidement comblés après réapprovisionnement des points de vente.

**La profession agricole se mobilise pour maintenir la production.** Les fédérations et associations de producteurs mettent en place les mesures de contingence et sensibilisent les agriculteurs sur l'importance de l'approvisionnement alimentaire du pays.

**L'approvisionnement alimentaire se déroule normalement,** sans contraintes dans les chaînes de production ou réseaux de distribution, ni tensions sur les prix. Le ministère de l'Agriculture a néanmoins appelé à la conscience civique des citoyens, pour une consommation responsable et adaptée aux besoins. Selon l'étude « *Marcas+Consumidores* », la crise du Covid-19 aurait généré une augmentation de la consommation des ménages de 13% en valeur pendant le mois de février.

## **Filières agricoles**

### **• Produits laitiers**

**Le secteur laitier se dit prêt à répondre à la demande, malgré des difficultés en intrants.** L'association portugaise des producteurs de lait a déclaré que ses adhérents continuaient à travailler normalement, soulignant également l'existence d'une production laitière suffisante pour faire face aux imprévus causés par le Covid-19. En revanche, l'association a fait part de quelques contraintes dans l'acquisition de matériaux nécessaires au fonctionnement des élevages et dans l'approvisionnement en compléments pour l'alimentation des animaux.

## **Mesures nouvelles transversales de soutien à l'économie**

Il s'agit des mesures suivantes :

- Ligne de crédit jusqu'à 3 Md€ pour les entreprises (pour celles du secteur de la restauration et assimilées, le budget sera de 600 M€ ; pour le textile, l'industrie extractive et du bois les fonds s'élèvent à 1,3 Md€).
- Les conditions d'accès à la ligne de crédit de 200 M€ seront assouplies.
- Les paiements d'impôts peuvent être réalisés en plusieurs versements par les entreprises et les travailleurs indépendants (jusqu'à 6 versements).
- Assouplissement des cotisations de sécurité sociale : les cotisations sont réduites au tiers en mars, en avril et en mai (cela s'applique immédiatement aux entreprises jusqu'à 50 emplois, et est également disponible pour les entreprises jusqu'à 250 emplois, en cas de chute du chiffre d'affaires d'au moins 20%).
- Suspension des procédures d'exécution dans le domaine fiscal et contributif.
- Possibilité de constituer un moratoire sur le capital et les intérêts (les textes correspondants seront approuvés d'ici fin mars).

## **Pêche maritime et aquaculture**

**Le ministère de la Mer assouplit le programme opérationnel « Mar 2020 ».** Le ministère de la Mer a adopté un ensemble de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et autres bénéficiaires du programme opérationnel « Mar 2020 » (qui vise à mettre en œuvre au Portugal les mesures de soutien financées par le FEAMP). Il est désormais possible pour les bénéficiaires de soumettre des demandes de paiement sur la base des dépenses facturées, mais pas encore payées par le bénéficiaire (considéré comme un paiement à titre d'avance). Les dépenses prouvées comme étant à la charge des bénéficiaires dans des initiatives ou actions annulées ou reportées (prévues dans les projets approuvés) pour des raisons liées au Covid-19 sont éligibles au remboursement. Les projets qui, en raison du Covid-19, n'atteignent pas le budget approuvé ni le niveau d'exécution financière prévu dans la mise en œuvre des actions ou des objectifs, ne seront pas pénalisés. Le cas échéant, lorsque la période contractuellement définie pour la conclusion du projet a comme référence 2020, cette date est prolongée jusqu'en 2021.